



Un monde plus juste et la «responsabilité de protéger»

Débat à l'Assemblée Générale de l'ONU

Par [Jean Bricmont](#)

Mondialisation.ca, 29 juillet 2009

29 juillet 2009

Thème: [Guerre USA OTAN](#), [Nations Unies](#)

Note préliminaire: Le 23 juillet, un débat sur la « responsabilité de protéger » a eu lieu à l'Assemblée Générale de l'ONU

(voir www.un.org/ga/). La « responsabilité de protéger » est une notion adoptée par les chefs d'états lors d'un sommet mondial en 2005, qui rend les Etats responsables de la protection de leur propres populations à l'encontre de génocides, crimes de guerre, nettoyages ethniques et autres crimes contre l'humanité. Elle exige que la communauté internationale intervienne si cette obligation n'est pas remplie. Ce dernier point est relié au « droit d'ingérence humanitaire » et a suscité de nombreux débats. La discussion a eu lieu à l'initiative du Président de l'Assemblée Générale, Manuel D'Escoto (du Nicaragua) et a réuni Noam Chomsky, Gareth Evans, qui soutient la responsabilité de protéger et a été ministre des Affaires Etrangères d'Australie et, jusque récemment, président de l'International Crisis Group, Ngugi wa Thiong'o, célèbre écrivain africain et défenseur des droits de l'homme, et moi-même. Voici le texte de mon intervention:

Le but de mon exposé sera de mettre en question les hypothèses sur lesquelles reposent l'idée et la rhétorique de la responsabilité de protéger.

En résumé, je voudrais montrer que les principaux obstacles qui empêchent la mise en oeuvre d'une véritable responsabilité de protéger sont précisément les politiques et les attitudes des pays qui en sont les plus enthousiastes partisans, à savoir les pays occidentaux et en particulier les Etats-Unis.

Au cours de la dernière décennie, le monde a assisté, impuissant, au bombardement, par les Etats-Unis, de civils innocents en Irak, en Afghanistan et au Pakistan. Il est demeuré spectateur lors de l'attaque israélienne meurtrière au Liban et à Gaza. Nous avons précédemment assisté au massacre, sous la puissance de feu américaine, de millions de gens au Vietnam, au Cambodge et au Laos; et bien d'autres sont morts en Amérique Centrale et en Afrique australe lors de guerres appuyées par les Etats-Unis. Allons-nous crier, au nom de toutes ces victimes: Plus jamais! Dorénavant, le monde, la communauté internationale, vous protégera!

Notre réponse humanitaire est oui, nous voulons protéger toutes les victimes. Mais comment, et avec quelles forces? Comment le faible sera-t-il jamais défendu contre le fort? La réponse à cette question n'est pas seulement humanitaire ou juridique, mais avant tout politique. La protection des faibles dépend toujours de la limitation du pouvoir des forts. Le

règne de la loi permet une telle limitation, pourvu que la loi soit la même pour tous. Tendre vers ce but nécessite une combinaison de principes idéalistes et d'une évaluation réaliste des rapports de force existant dans le monde.

Avant de rentrer dans une discussion politique de la responsabilité de protéger, je voudrais souligner que le problème qui se pose ne porte pas sur les aspects diplomatiques ou préventifs de cette doctrine, mais sur l'aspect militaire de la « réponse rapide et décisive » et sur le défi que cela pose au principe de la souveraineté nationale.

La responsabilité de protéger est une doctrine ambiguë. D'une part, elle est vendue aux Nations Unies comme étant fort différente du « droit d'ingérence humanitaire », notion qui a été développée en Occident après la chute des empires coloniaux et la défaite des Etats-Unis en Indochine. Cette idéologie se fondait sur les tragédies se produisant dans les pays décolonisés, afin de fournir une base morale aux anciennes politiques d'intervention et de contrôle des pays occidentaux sur le reste du monde.

Cela est parfaitement compris dans la majeure partie du monde. Le « droit » d'ingérence humanitaire a été universellement rejeté par le Sud, par exemple lors de son sommet à La Havane en 2000 ou lors de la réunion des pays non alignés à Kuala Lumpur en février 2003, peu avant l'attaque américaine contre l'Irak. La responsabilité de protéger tente de faire entrer ce droit dans le cadre de la Charte des Nations Unies, de façon à le rendre acceptable, en insistant sur le fait que l'option militaire doit intervenir en dernier recours et doit être approuvée par le Conseil de Sécurité. Mais alors, il n'y a rien de légalement neuf sous le soleil.

D'autre part, la responsabilité de protéger est présentée au public occidental comme une nouvelle norme dans les relations internationales, norme qui autorise l'usage de la force sur des bases humanitaires. Il y a une grande différence entre la responsabilité de protéger, envisagée purement comme doctrine juridique et sa réception idéologique dans les médias occidentaux.

Lorsque l'on envisage l'histoire américaine de l'après-guerre, histoire qui inclut les guerres d'Indochine, les invasions de l'Irak et de l'Afghanistan, du Panama et même de la petite Grenade, il est difficile de croire que c'est le droit international ou le respect pour la souveraineté nationale qui empêche les Etats-Unis d'arrêter des génocides. Si les Etats-Unis avaient eu les moyens et le désir d'intervenir au Rwanda, ils l'auraient fait, et aucun droit international ne les en aurait empêché. Et si une « nouvelle norme » est introduite, elle ne sauvera personne nulle part, dans le contexte des rapports de force politiques et militaires existants, à moins que les Etats-Unis ne décident d'intervenir, pour des raisons qui leur sont propres.

De plus, il est assez incroyable de voir que les partisans de la responsabilité de protéger parlent d'une obligation de reconstruire (après une intervention militaire). Combien d'argent les Etats-Unis ont-ils versé comme réparations pour les destructions infligées en Indochine et en Irak, ou infligées à Gaza et au Liban par un pays qu'ils soutiennent et arment? Ou au Nicaragua, auquel des réparations pour les destructions des Contras sont toujours impayées, malgré la condamnation des Etats-Unis par la Cour Internationale de Justice? Pourquoi espérer que la responsabilité de protéger force à l'avenir les Etats puissants à payer pour ce qu'ils détruisent, s'ils ne le font pas en vertu du droit existant actuellement ?

Il est vrai que le 21ème siècle a besoin de Nations Unies rénovées, mais pas de Nations

Unies qui justifient les interventions unilatérales avec de nouveaux arguments, mais plutôt de Nations Unies qui offrent un support moral à ceux qui cherchent à construire un monde moins dominé par les Etats-Unis et leurs alliés. Le but original des Nations Unies était de sauver l'humanité du « fléau de la guerre », en référence aux deux guerres mondiales. Cela devait être accompli par un respect strict de la souveraineté nationale, de façon à empêcher les grandes puissances d'intervenir militairement contre les plus faibles, quel qu'en soit le prétexte. Les guerres menées par les Etats-Unis et l'Otan montrent que, malgré des progrès substantiels, les Nations Unies n'ont pas encore atteint leur but originel. Les Nations Unies doivent continuer leurs efforts en direction de ce but, avant de s'assigner une nouvelle priorité, soi-disant humanitaire, qui en réalité peut être utilisée par les grandes puissances pour justifier leurs guerres futures, en affaiblissant le principe de la souveraineté nationale.

Quand l'Otan a exercé son droit auto-proclamé d'intervention au Kosovo, où les efforts diplomatiques étaient loin d'avoir été épuisés, il a été applaudi dans les médias occidentaux. Quand la Russie a exercé ce qu'elle considérait comme sa responsabilité de protéger en Ossétie du sud, elle a été universellement condamnée par les mêmes médias occidentaux. Quand le Vietnam est intervenu au Cambodge (mettant fin au régime des Khmers Rouges) ou quand l'Inde est intervenue dans ce qui est aujourd'hui le Bangladesh, leurs actions ont été sévèrement condamnées en Occident.

Tout cela indique que les gouvernements, médias et ONG occidentaux, s'autoproclamant « communauté internationale », évalueront la responsabilité de tragédies humaines très différemment, selon qu'elle se produit dans un pays dont le gouvernement est, pour une raison ou une autre, jugé hostile par l'Occident, ou dans un pays ami. En particulier, les Etats-Unis feront pression sur l'ONU pour faire adopter leur propre vision des événements. Les Etats-Unis ne choisiront pas toujours d'intervenir, mais ils utiliseront néanmoins la non-intervention pour dénoncer les Nations Unies et pour suggérer que celles-ci devraient être remplacées par l'Otan comme arbitre international.

La souveraineté nationale est parfois stigmatisée par les promoteurs de la responsabilité de protéger comme étant une « autorisation de tuer ». Il est bon de se rappeler pourquoi la souveraineté nationale doit être défendue contre de telles accusations.

Tout d'abord, la souveraineté nationale est une protection partielle des faibles contre les forts. Personne ne s'attend à ce que le Bangladesh intervienne dans les affaires intérieures des Etats-Unis pour les forcer à réduire leurs émissions de CO2, en invoquant les conséquences catastrophiques que celles-ci peuvent avoir pour le Bangladesh. L'ingérence est toujours unilatérale.

L'ingérence américaine dans les affaires intérieures des autres états prend des formes multiples mais est constante et viole toujours l'esprit et souvent la lettre de la charte des Nations Unies. Bien qu'ils prétendent agir en fonction de principes tels que la liberté et la démocratie, les interventions des Etats-Unis ont eu des conséquences désastreuses: non seulement les millions de morts causés directement ou indirectement par les guerres, mais aussi le fait d'avoir « tué l'espoir » de centaines de millions de gens qui auraient pu bénéficier des politiques sociales progressistes initiées par des personnes telles que Arbenz au Guatemala, Goulart au Brésil, Allende au Chili, Lumumba au Congo, Mossadegh en Iran, les Sandinistes au Nicaragua ou le Président Chavez au Venezuela, qui ont tous été systématiquement subvertis, renversés, ou tués avec le soutien plein et entier de l'Occident.

Mais ce n'est pas tout. Chaque action agressive des Etats-Unis provoque une réaction. Le déploiement d'un bouclier anti-missile produit plus de missiles, pas moins. Bombarder des civils- que ce soit délibérément ou par dommage collatéraux- produit plus de résistance armée, pas moins. Chercher à renverser ou à subvertir des gouvernements produit plus de répression interne, pas moins. Encourager les minorités à faire sécession, en leur donnant l'impression, souvent fausse, que la « seule superpuissance » viendra à leur secours si elles sont réprimées, produit plus de violence et de haine, pas moins. La possession par Israël d'armes nucléaires encourage d'autres états du Moyen-Orient à posséder de telles armes. Les tragédies en Somalie et dans l'est du Congo sont dues en grande partie à des interventions étrangères, pas à leur absence. Pour prendre un exemple extrême, qui est un des exemples préférés d'atrocités citées par les partisans de la responsabilité de protéger, il est très peu probable que les Khmers Rouges auraient pris le pouvoir au Cambodge, sans les bombardements états-uniens massifs et « secrets », suivis par un changement de régime organisé par les Etats-Unis qui déstabilisa complètement ce malheureux pays.

L'idéologie de l'ingérence humanitaire fait partie d'une longue histoire d'attitudes occidentales par rapport au reste du monde. Quand les colons ont débarqué sur les côtes des Amériques, de l'Afrique ou de l'Asie orientale, ils ont été horrifiés de découvrir ce que nous appellerions des violations des droits de l'homme et qu'ils appelaient des « moeurs barbares »: sacrifices humains, cannibalisme ou femmes aux pieds bandés. Ces indignations, sincères ou calculées, ont, de façon répétée, été utilisées pour couvrir les crimes des pays occidentaux: esclavage, exterminations des populations indigènes et pillage systématique des terres et des ressources. Cette attitude d'indignation vertueuse continue à ce jour et est à la base de l'idée que l'Occident a un « droit d'intervenir » et un « droit de protéger », tout en ignorant les régimes oppressifs considérés comme « amis », la militarisation et les guerres sans fin, ainsi que l'exploitation massive de la force de travail et des matières premières.

L'Occident devrait tirer des leçons de sa propre histoire. Concrètement, qu'est-ce que cela voudrait dire? D'abord, garantir un respect strict du droit international de la part des puissances occidentales, implémenter les résolutions de l'ONU concernant Israël, démanteler l'empire des bases américaines ainsi que l'Otan, cesser toutes les menaces concernant l'usage unilatéral de la force, lever les sanctions unilatérales, en particulier l'embargo contre Cuba, arrêter toutes les formes d'ingérences dans les affaires intérieures des autres Etats, en particulier toutes les opérations des « promotions de la démocratie », de « révolutions colorées » ainsi que l'exploitation de la politique des minorités. Ce respect nécessaire pour la souveraineté nationale signifie que le souverain ultime de chaque Etat-nation est le peuple de cet état, dont le droit à remplacer des gouvernements injustes ne peut pas être usurpé par des puissances étrangères supposées bienveillantes.

Ensuite, nous pourrions utiliser nos budgets militaires disproportionnés (les pays de l'Otan couvrant 70% des dépenses militaires mondiales) pour mettre en place une forme de keynésianisme global: au lieu de demander des « budgets équilibrés » dans les pays en développement, nous devrions utiliser les ressources gaspillées en dépenses militaires pour financer des investissements massifs dans l'éducation, la santé et le développement. Si cela semble utopique, ce ne l'est pas plus que l'idée selon laquelle un monde stable sera produit par la façon dont la « guerre à la terreur » est poursuivie actuellement.

Les défenseurs de la responsabilité de protéger peuvent répondre que ce que je dis ici est à côté de la question et « politise » inutilement le débat, puisque, d'après eux, c'est la communauté internationale qui interviendra, avec, en plus, l'approbation du Conseil de

Sécurité. Mais, en réalité, il n'existe pas de communauté internationale. L'intervention de l'Otan au Kosovo n'a pas été approuvée par la Russie et l'intervention russe en Ossétie du Sud a été condamnée en Occident. Aucune de ces interventions n'aurait été approuvée par le Conseil de Sécurité. Récemment, l'Union africaine a rejeté l'inculpation par la Cour Pénale Internationale du président du Soudan. Aucun système de justice ou de police internationale, qu'il s'agisse de la responsabilité de protéger ou de la CPI, ne peut fonctionner sans un climat de confiance et d'égalité. Aujourd'hui, il n'y a ni égalité ni confiance entre l'Ouest et l'Est, ou entre le Nord et le Sud, en grande partie à cause des politiques américaines récentes. Si nous voulons qu'une version de la responsabilité de protéger fonctionne dans le futur, nous devons d'abord construire une relation d'égalité et de confiance, et ce que je dis ici aborde le fond du problème. Le monde ne peut devenir plus sûr que s'il devient d'abord plus juste.

Il est important de comprendre que la critique faite ici de la responsabilité de protéger ne se base pas sur une défense « absolutiste » de la souveraineté nationale, mais sur une réflexion à propos des politiques des pays puissants qui forcent les pays faibles à utiliser la souveraineté comme bouclier.

Les promoteurs de la responsabilité de protéger présentent celle-ci comme le début d'une ère nouvelle. Mais, en réalité, elle signale la fin d'une ère ancienne. D'un point de vue interventionniste, la responsabilité de protéger est un recul, au moins en parole, par rapport au droit d'ingérence, et celui-ci était un recul par rapport au colonialisme classique. La principale transformation sociale du 20ème siècle a été la décolonisation. Ce mouvement continue aujourd'hui dans l'élaboration d'un monde réellement démocratique, dans lequel le soleil se sera couché sur l'empire américain, comme il l'a fait sur les empires européens du passé. Il y a quelques indications que le président Obama comprend cette réalité et il faut espérer que ses actions suivent ses paroles.

Je veux terminer par un message pour les représentants et les populations du « Sud ». Les vues exprimées ici sont partagées par des millions de gens en « Occident ». Cela n'est malheureusement pas reflété par nos médias. Des millions de gens, y compris des Américains, rejettent la guerre comme moyen de résoudre les conflits internationaux et s'opposent au soutien aveugle de leurs gouvernements à l'apartheid israélien. Ils adhèrent aux principes du mouvement des pays non alignés de coopération internationale, dans le respect strict de la souveraineté de chaque état, et de l'égalité des peuples. Ils risquent d'être dénoncés par les médias de leurs pays comme anti-occidentaux, anti-américains ou antisémites. Mais, en ouvrant leurs esprits aux inspirations du reste du monde, ce sont eux qui incarnent ce qu'il y a de véritablement valable dans la tradition humaniste occidentale.

La source originale de cet article est Mondialisation.ca
Copyright © [Jean Bricmont](#), Mondialisation.ca, 2009

Articles Par : [Jean Bricmont](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu

responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca